



Rémunération créateurs de contenus.

Par **MartinS54**, le **29/08/2023** à **22:58**

Bonjour,
je souhaite actuellement me lancer dans un projet de création d'application mobile, cependant, je me pose de nombreuses questions sur la fiscalité lors de versement d'argent aux créateurs de contenu de ma plateforme. Faut-il que mes créateurs possèdent un cadre fiscal comme une entreprise ? (et est-ce que c'est de mon devoir de le vérifier) Doivent-ils fournir des justificatifs d'identité ?...
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2023** à **08:46**

Bonjour, bienvenue

Je pense que si le créateur de contenu exerce cette activité de manière professionnelle et régulière, il a intérêt à être enregistré, sous forme d'entreprise individuelle par exemple.

De votre côté vous avez des obligations également , vous devez déclarer le montant des sommes versées aux créateurs de contenu.

Partant de là, vous devez connaître précisément l'identité de la personne morale ou individuelle.